



## CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 25 février 2021 à 20 h 30

### Compte – rendu

Présents: Franck POQUIN, Jean-Pierre BARBEAU, Marielle BARRE, Pierre BEAUDOUIN, Nathalie BENAITEAU, Annie-Claude BESSON, Bruno BESSONNEAU, Mickaël BILLOT, Dominique BOUVET, Pierrick CAPELLE, Angéline CORDIER, Christelle COURAUD, Claude DELESTRE, Bernard GINGREAU, Amandine HUMEAU, Brigitte JUBLAN, Marie-Noëlle LEGENTIL, Yann LHUMEAU, Marie MALHAIRE, Hélène MARIONNEAU, Lydie NORMAND, Daniel PASDELOUP, Pascale PATEAU, Xavier PICHARD, Stéphane ROCHARD, Béatrice VALIN, Dominique VIEJO,

Représentés ayant donné pouvoir : Roland MARION, pouvoir à Pierre BEAUDOUIN ; Laetitia DETROY Hardy, pouvoir à Lydie NORMAND

Secrétaire de séance : Marielle BARRE

DOSSIERS	DÉCISIONS
<b>APPROBATION</b> ordre du jour :	Adopté à l'unanimité
<b>INTERCOMMUNALITÉ - modification statuts du SIRI</b> <i>Rapporteur : Monsieur le Maire</i>  Ce dossier sera présenté lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal. Le SIRI doit revoir une formulation.	Dossier retiré
<b>FINANCES - remboursement de cautions</b> <i>Rapporteur : Madame Besson Adjointe au Maire chargée des finances et des ressources humaines.</i>  Suite à la délibération du 26 novembre dernier, le Conseil Municipal avait décidé le remboursement de cautions de badges d'accès à la salle de tennis. Afin de ne pas rendre nécessaire une délibération à chaque demande, il est proposé d'adopter une délibération cadre autorisant le remboursement par la Trésorerie, sur production de certificat administratif.	vote à l'unanimité
<b>FINANCES - mandatement de dépenses en investissement</b> <i>Rapporteur : Madame Besson Adjointe au Maire chargée des finances et des ressources humaines</i>  En attendant le vote du budget du 25 mars 2021, l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose qu'en l'absence de vote de budget avant le 15 avril, il est possible, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits affectés au remboursement de la dette. Le montant maximal des dépenses possibles s'élève à 601 088.75 €. A ce jour, les dépenses d'investissement concernées s'élèvent à 171 020 €.	vote à l'unanimité

<p><b>FINANCES – débat d’orientation budgétaire</b>  <i>Rapporteur : Madame Besson Adjointe aux Finances</i></p> <p>Le rapport présente les orientations budgétaires en termes d’évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes, en fonctionnement et en investissement. Il comprend les hypothèses d’évolutions retenues notamment en matière de concours financiers, fiscalité, engagements pluriannuels ainsi que la gestion de la dette. Il est proposé au Conseil de prendre acte du débat sur ce rapport.</p>	<p>vote à l’unanimité</p>
<p><b>FINANCES – demande de subvention DETR</b>  <i>Rapporteur : Monsieur le Maire</i></p> <p>La Commune a la possibilité de solliciter l’État dans le cadre de la DETR pour les travaux de revitalisation de centres bourg estimés à 689 265.34 €HT, sur la base de 35% de subvention possibles.</p>	<p>vote à l’unanimité</p>
<p><b>FINANCES – demande de subvention DSIL</b>  <i>Rapporteur : Monsieur le Maire</i></p> <p>La Commune a la possibilité de solliciter l’État dans le cadre de la DSIL pour les travaux de rénovation énergétique de la future bibliothèque municipale estimés à 100 600 €HT sur la base de 35 % de subvention possibles.</p>	<p>vote à l’unanimité</p>
<p><b>DOMAINE ET PATRIMOINE – cession d’une parcelle</b>  <i>Rapporteur : M. PASDELOUP Adjoint au Maire chargé de la voirie et des espaces verts</i></p> <p>Il est proposé de céder à M. Mme Holesscska une parcelle de 55 m<sup>2</sup> rue des Landes à Saint-Jean-de-Linières pour un montant de 2200 € (40€ le m<sup>2</sup>) – le réseau d’eau pluviale fera l’objet d’une constitution de servitude. Afin de mener à bien cette transaction, Il est demandé d’autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération et il est précisé que les frais afférents seront à la charge de l’acquéreur.</p>	<p>vote à l’unanimité</p>
<p><b>URBANISME – construction d’une centrale solaire photovoltaïque</b>  <i>Rapporteur : Monsieur le Maire</i></p> <p>En date du 4 mars 2020, un permis de construire a été déposé pour la réalisation d’une centrale solaire photovoltaïque au lieu-dit le Sauloup à Saint-Jean-de-Linières. Conformément aux articles R122-7 et L122-1-V du code de l’environnement, les services de l’État demandent l’avis de la Commune sur ce projet.</p>	<p>vote à 23 voix pour et 6 abstentions</p>
<p><b>RESSOURCES HUMAINES – modification d’une fraction d’emploi</b>  <i>Rapporteur : Madame Besson Adjointe Adjointe au Maire chargée des finances et des ressources humaines</i></p> <p>Il est proposé de modifier la fraction d’emploi d’une ATSEM principale de 2ème classe de 31.50/35èmes (90% du taux plein) à 30/35èmes(85.71%), à compter du 1<sup>er</sup> mars. La modification n’excédant pas 10% du nombre d’heures de service et n’ayant pas d’effet de perdre le bénéfice de l’affiliation à la CNRACL, en conséquence, le comité technique n’a pas à être saisi. Cette transformation fait suite à l’intégration d’un agent du groupe La Poste.</p>	<p>vote à l’unanimité</p>

<p><b>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – désignation d'un représentant au comité de gestion du réseau LATULU</b>  <i>Rapporteur : Monsieur Billot, Adjoint au Maire chargé de la vie associative</i></p> <p>Il convient de désigner un représentant de la commune au réseau LATULU en remplacement de Pascale Pateau.  Il est proposé Claude Delestre.</p>	<p>Vote 28 pour  et 1 abstention</p>
<p><b>DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE L'article L2122-22 du CGCT</b>  Avenant à la convention de maîtrise d'œuvre avec la société CISA pour la réalisation d'une halle multi activités. Une mission complémentaire est nécessaire pour associer au bâtiment des panneaux photovoltaïques soit 2651.31 €ht</p>	
<p><b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL de la séance précédente</b></p>	<p>Vote à  l'unanimité</p>
<p><b>INFORMATIONS</b>  Prochain conseil municipal le 25 mars 2021</p>	

La séance est levée à 22h10

Fait à St Léger de Linières le 25 février 2021

Le Maire,



Franck POQUIN